

employés dans la construction. Depuis la révolution, ce théâtre avait cessé d'appartenir à la ville et était devenu une propriété privée, lorsque, justement alarmée, l'administration municipale décida que ce théâtre devait être détruit; elle en vota d'abord l'achat. On se mit, aussitôt après l'acquisition réglée, à le démolir, et, le 19 août 1828, la première pierre de l'édifice nouveau put être posée. Les architectes chargés, à la suite d'un concours public, ouvert le 9 août 1825, de la construction de ce théâtre, MM. Pollet et Chenavard, avaient adopté le style grec; ils ont élevé un grand bâtiment rectangulaire dont le rez-de-chaussée est percé d'arcades régulières sur trois faces et dont le premier étage est, dans tout le pourtour, d'ordre corinthien, présentant sur la façade principale des colonnes engagées, et sur les façades latérales des pilastres. L'exiguïté du terrain dans lequel on renfermait les architectes, en leur imposant de donner à la salle intérieure la plus grande étendue possible (1) et de créer un atelier de décors, atelier qu'il fallait nécessairement superposer à la salle, est la cause de l'étroitesse disgracieuse des portiques latéraux sur lesquels ouvrent les arcades et de la lourde épaisseur des pieds droits des façades latérales. Il ne faut juger les artistes (2) que par la façade principale,

(1) On avait demandé un nombre de 1800 places avec un parterre assis et deux rangs de loges à l'italienne, et les architectes avaient, avec un rare bonheur, satisfait à ces conditions tout en conservant à la décoration intérieure de la salle un style en harmonie avec l'extérieur. La nécessité de créer un plus grand nombre de places pour le public fit détruire cette décoration en 1842; à cette époque, M. Dardel, architecte de la ville, disposa les loges et les galeries telles qu'elles sont aujourd'hui.

(2) M. Chenavard, à qui on attribue la plus grande part de cette composition a associé son nom au professorat de Bonnefond. Il est un